

**DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS DU
FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)**

17 – 19 mai 2015

Arlington, VA

Résolution PC/19/2015/1

Approbation du R-Package de la République démocratique du Congo

Où :

1. À travers sa Résolution PC/12/2012/1, le Comité de participants (CP) a défini les objectifs, la portée, le processus d'évaluation et le processus d'approbation du R-Package ;
2. À travers sa Résolution PC/14/2013/1, le CP a adopté le Cadre d'évaluation du R-Package ;
3. La République démocratique du Congo (RDC) a (i) préparé un R-Package, (ii) effectué un processus national d'autoévaluation impliquant des multiples parties prenantes à l'aide du Cadre d'évaluation du R-Package et (iii) fourni les informations pour les neuf sous-composantes du Cadre d'évaluation du R-Package conformément à la Résolution PC/14/2013/1 ;
4. Un expert du Panel consultatif technique (TAP) et la Banque mondiale ont examiné le processus national d'autoévaluation impliquant des multiples parties prenantes suivi par la RDC et les informations soumises par la RDC et
5. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par la RDC et les avancées de la RDC en matière de préparation.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'approuver le R-Package de la RDC ;
2. Encourage la RDC à poursuivre son processus de préparation y compris en mettant en œuvre le programme de travail et en prenant en compte les questions soulevées lors de cette réunion, telles que transcrites dans le résumé des coprésidents, ainsi que celles soulevées par l'expert du TAP et
3. Demande à la RDC de rendre compte au CP de son processus de préparation et de ses avancées y compris pour la mise en œuvre du programme de travail, conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de la notification périodique définie dans le Cadre de suivi et d'évaluation. Le cas échéant, la RDC doit inclure dans cette notification des informations indiquant comment elle a pris en compte les problèmes identifiés dans le paragraphe 2 ci-dessus.